

Le 6 mai 2015

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **SIXIÈME jour du mois de MAI de l'an deux mille QUINZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que messieurs George C. Atkin, Dany Brodeur Christian Laporte et Pierre Martineau.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de la mairesse madame Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Monique Pépin, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 15 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse madame Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 34.

2015-05-106

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2015-05-107

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité*

QUE les procès-verbaux des séances du 1^{er}, du 8 et du 16 avril 2015 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

M. Jérémy Joyal-Deslandes donne un compte rendu des états financiers 2014 de la municipalité.

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

Le maire suppléant, monsieur Martineau donne un suivi de la séance du 1er avril, soit les questions sur l'abat poussière et les rampes de skate park.

La cédule pour l'abat poussière est le 17, 18 et 19 juin prochain.

Pour le skate park on en parlera à la période de question.

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Madame Francine Caron Markwell donne un compte rendu de la rencontre de la MRC de Memphrémagog qui a eu lieu le 15 avril dernier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- **Dossiers économiques**

Transition CLD MRC

Deux postes d'agent de développement ont été ouverts, plus de 100 applications reçues

- **Dossiers culturels**

Inventaire des ensembles patrimoniaux à travers la MRC

- **Transport collectif et adapté**

Alexandra Roy a été nommée au c.a. en remplacement de M. Guy Jauron. Elle voit à faire avancer notre dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Madame Lisette Maillé (maire d'Austin) a été nommée comme représentante au conseil d'administration de la Ressourcerie des Frontières

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Brian Haney Ventre de bœuf sur le chemin Marcoux, des réparations à être effectuées, drain français, géotextile, etc. pour effectuer ces réparations ne coûteraient pas une fortune.

Vous avez demandé à vos éboueurs de ne pas passer sur les chemins privés pendant la période de dégel. Des permis de construction ont été délivrés et les livraisons de matériaux de construction (béton, bois, autres) brisent le chemin privé. La municipalité devrait être conséquente.

M. Pierre Martineau mentionne que la municipalité n'a pas le contrôle sur les restrictions de charges utilisées par les fournisseurs.

Madame la mairesse - Si vous avez des doutes, veuillez communiquer avec le contrôle routier ou encore la SQ.

M. Simon Pouliot dépose des plans pour la construction d'un skate park. Madame la mairesse lui mentionne que nous avons demandé une soumission, malheureusement cette dernière est déjà reportée en 2016, malheureusement, les argents demandés en 2015 pour le parc Thayer dans le cadre du PIQM ne seront pas disponibles avant 2016.

Mme Brunet a des questions concernant les numéros civiques. Madame la mairesse donne les réponses.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport de l'inspection forestière des mois de mars et avril est déposé.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 avril dernier est déposé aux membres du conseil.

2015-05-108

8.4 Dérogation mineure - chemin Sheldon - lot 4 922 972

La mairesse mentionne que toute personne intéressée peut se faire entendre à ce moment-ci relativement à cette demande de dérogation mineure.

S'il y a des représentations, le conseil peut se retirer pour délibérer sur-le-champ ou reporter sa décision à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Audet a présenté une demande de dérogation mineure sur le lot 4 922 972 (chemin Sheldon), zone Cb-1, afin d'obtenir une dérogation mineure sur la marge de recul arrière pour un bâtiment principal alors que le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 5.9 grille c), stipule que sur la marge de recul arrière minimale est de 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la dérogation porte sur la diminution de la marge de recul arrière pour un bâtiment principal, le requérant demande de porter la marge de recul arrière pour le bâtiment principal à 4,18 mètres (16,4% de moins);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande une dérogation mineure afin de régulariser la localisation du bâtiment principal qui est dérogoaire et non protégé par droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone Cb-1, sur le lot 4 922 972;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure selon les termes du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 212-2001*, article 5.9 grille c), afin de permettre une marge de recul arrière pour le bâtiment principal de 4,18 mètres, le tout pour l'immeuble situé sur le lot 4 922 972, chemin Sheldon;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte la présente dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

2015-05-109

8.5 PIIA - chemin Sheldon - lot 4 922 953

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stanstead a présenté un projet de rénovation pour le bâtiment accessoire municipal sur le lot 4 922 953 (parc Thayer, chemin Sheldon) ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 922 953 est situé dans la zone Cb-1;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 2 (P.I.I.A.-2);

CONSIDÉRANT QU'un tel projet de construction est assujetti aux dispositions du *Règlement sur les P.I.I.A. numéro 354-2014*;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit s'harmoniser avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. afin d'autoriser le projet de rénovation pour le bâtiment accessoire municipal dans le parc Thayer, le tout situé sur le lot 4 922 953, sur le chemin Sheldon, dans la zone Cb-1.

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte la demande de PIIA suivant les recommandations du comité consultatif en urbanisme avec les conditions suivantes:

- Soumettre un style architectural pour harmoniser l'ensemble des bâtiments municipaux avec un traitement similaire (couleur, matériaux et style) selon des critères rappelant l'architecture prédominante de la municipalité.
- Soumettre le plan de construction, les matériaux et les couleurs au conseil municipal pour approbation avant de soumettre les documents pour la demande de permis de construction (aire de repos).
- Les quatre (4) faces du bâtiment devraient subir le même traitement concernant le bâtiment. Le revêtement mural doit être appliqué uniformément sur l'ensemble des murs.
- Considérer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Reconsidérez la couleur bleue pour la toiture, référez aux toitures environnantes (mairie par exemple), un élément décoratif bleu pourrait s'intégrer dans la structure par contre.

ADOPTÉE

2015-05-110

8.6 PIIA - chemin Sheldon - lot 4 922 953

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stanstead a présenté un projet de construction pour une aire de repos sur le lot 4 922 953 (parc Thayer, chemin Sheldon) ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 922 953 est situé dans la zone Cb-1;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 3 (P.I.I.A.-3);

CONSIDÉRANT QU'un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du *Règlement sur les P.I.I.A. numéro 354-2014*;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'harmonise avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. afin d'autoriser le projet de construction d'une aire de repos dans le parc Thayer, le tout situé sur le lot 4 922 953, sur le chemin Sheldon, dans la zone Cb-1.

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte la demande de PIIA suivant les recommandations du comité consultatif en urbanisme avec les conditions qui suivent:

- Soumettre un style architectural pour harmoniser l'ensemble des bâtiments municipaux avec un traitement similaire (couleur, matériau et style) selon des critères rappelant l'architecture prédominante de la municipalité.
- Soumettre le plan de construction, les matériaux et les couleurs au Conseil municipal pour approbation avant de soumettre les documents pour la demande de permis de construction (rénovation du bâtiment accessoire municipal).
- Reconsidérez la couleur bleue pour la toiture, référez aux toitures environnantes (mairie par exemple), un élément décoratif bleu pourrait s'intégrer dans la structure par contre.
- Considérer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Il doit y avoir possibilité de réaliser un espace de stationnement viable sur le chemin Sheldon pour faciliter l'accès, le MTQ devra donner son autorisation.
- Les poteaux de soutien de la toiture devraient subir le même traitement architectural que les poteaux de soutien que l'aire de repos afin d'obtenir une harmonisation architecturale entre les deux bâtiments.

ADOPTÉE

2015-05-111

8.7 PIIA - Carré Copp - lot 4 922 126

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stanstead a présenté un projet d'aménagement pour le stationnement municipal sur le lot 4 922 126 (Carré Copp)

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 922 126 est situé dans la zone Cc-1;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée est soumise à un plan d'implantation et d'intégration architecturale type 3 (P.I.I.A.-3);

CONSIDÉRANT QU'un tel projet de construction est assujéti aux dispositions du *Règlement sur les P.I.I.A. numéro 354-2014*;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'harmonise avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux objectifs du *Règlement numéro 354-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de P.I.I.A. afin d'autoriser le projet d'aménagement pour le stationnement municipal, le tout situé sur le lot 4 922 126, dans le Carré Copp, dans la zone Cc-1.

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte la demande de PIIA suivant les recommandations du comité consultatif en urbanisme avec les conditions qui suivent:

- Soumettre un style architectural pour harmoniser l'ensemble des bâtiments municipaux avec un traitement similaire (couleur, matériau et style) selon des critères rappelant l'architecture prédominante de la municipalité.
- Soumettre le plan de construction, les matériaux et les couleurs au Conseil municipal pour approbation avant de soumettre les documents pour la demande de permis de construction (structure du panneau et la toilette).
- Déplacer le panneau informatif loin des égouts publics.
- La toilette à compost ne doit pas avoir un toit plat.

ADOPTÉE

8.8 Dépôt du compte rendu de la séance stratégique du 18 avril 2015

Le dépôt du compte rendu de la séance stratégique sera joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

9.1 Dépôt des procès-verbaux du Comité Consultatif en Environnement

Les procès-verbaux du Comité Consultatif en Environnement du 31 mars et du 22 avril dernier sont déposés aux membres du conseil.

2015-05-112

9.2 Démission de monsieur François Duquette

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Duquette nous a remis sa démission le 15 avril dernier et que son dernier jour de travail était le 1^{er} mai dernier;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte avec regret la démission de monsieur Duquette.

ADOPTÉE

2015-05-113

9.3 Annonce pour le poste d'inspecteur en environnement et bâtiment

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a placé des annonces pour le poste ci-haut mentionné;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE les annonces ont été placées dans le Québec municipal, le Réseau de l'information municipal et le site du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 470 00 340

2015-05-114

9.4 Annonce pour le poste d'inspecteur en environnement (étudiant stagiaire)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a placé des annonces pour le poste ci-haut mentionné;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE les annonces ont été placées dans le Québec municipal, le Réseau de l'information municipal et le site du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 470 00 340

2015-05-115

9.5 Vanex - inspection biannuelle et graissage

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la sécurité des barrages et la Loi sur la sécurité des barrages édictée par le Gouvernement du Québec mentionne à l'article 41 ce qui suit:

Tout barrage doit, selon sa classe, faire l'objet du nombre minimal d'activités de surveillance indiqué dans le tableau ci-dessous conformément à la fréquence qui y est mentionnée:

• Activités de surveillance	Classe du barrage D
• Visite de reconnaissance	deux fois par année
• Inspection	au huit ans

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une proposition pour les inspections de reconnaissance biannuelle incluant le graissage des tiges de levage de la compagnie Vanex au montant de 2 900 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte la soumission de la compagnie Vanex au montant de 2 900 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 690 00 453

2015-05-116

9.6 Vanex - réparation du béton

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Vanex nous a soumis un prix pour effectuer des essais de trois différents mortiers de réparation sur des zones abîmées du barrage afin de déterminer celui qui aura la meilleure accroche et durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE le travail inclut ce qui suit:

- nettoyage des zones de tests au jet d'eau sous pression;
- préparation de surface des zones de test;
- application de trois types de mortier de réparation;

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le conseil accepte la soumission au montant de 2 100 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses:02 690 00 521

2015-05-117

9.7 Heures d'ouverture de la station de lavage à Fitch Bay au parc Forand - mi-juillet à la mi-août

CONSIDÉRANT QUE pendant la période estivale la station de lavage de Fitch Bay au parc Forand est très sollicitée;

*Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le conseil accepte d'augmenter les heures des employés pendant cette période de 6 h à 16 h.

ADOPTÉE

2015-05-118

9.8 La mise en œuvre des plans de conservation de milieux naturels - formation

CONSIDÉRANT QU'une formation est offerte à Sherbrooke le 5 juin prochain au CEGEP de Sherbrooke pour la mise en œuvre des plans de conservation des milieux naturels par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la formation est que beaucoup de municipalités souhaitent réaliser un plan de conservation des milieux naturels pour le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette formation vise à présenter, aux biologistes et aux professionnels œuvrant auprès des municipalités, les étapes de planification du territoire et les mécanismes de contrôle réglementaire qui peuvent être mis en place par une municipalité pour la mise en œuvre d'un plan de conservation des milieux naturels à diverses échelles de planification (approche globale ou ponctuelle).

CONSIDÉRANT QUE le prix pour les non-membres est de 240 \$, taxes incluses;

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité*

QUE le conseil autorise la participation de l'inspecteur en environnement ou encore l'inspecteur en bâtiment.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 470 00 454

2015-05-119

9.9 Portrait des milieux naturels - MCI (Corridor appalachien)

CONSIDÉRANT QUE MCI a effectué, en 2014, la cartographie des milieux naturels d'intérêt du bassin versant de la baie Fitch dont une partie de ce territoire fait partie du Canton de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead est intéressé à réaliser la cartographie pour l'ensemble de son territoire afin de centraliser les informations à caractère biophysique et celles relatives à l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait aussi de préciser les milieux naturels à préserver en lien avec le développement potentiel du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du plan de développement du Canton en particulier celui visant la protection des paysages;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à élaborer le portrait des milieux naturels de la municipalité, plus spécifiquement, il vise à identifier les milieux naturels ainsi que les zones de contrainte naturelle à prendre en considération dans le contexte de la révision du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le produit livrable inclura:

- la méthodologie utilisée pour réaliser le travail de cartographie;
- la description des paramètres retenus ainsi que les sources de données utilisées;
- une analyse du territoire et une série de cartes par thèmes;
- une série de recommandations pour la conservation des milieux naturels;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte le budget soumis de 5 090 \$ taxes en sus et espère trouver des bailleurs de fonds pour réaliser ce projet.

ADOPTÉE
poste de dépenses:02 470 00 410

2015-05-120

9.10 Échantillonnage 2015

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement recommande au conseil d'ajouter trois stations d'échantillonnage de plus sur notre territoire, soit:

- Au barrage du lac Lovering
- Au pont couvert de la Baie Fitch
- Ruisseau Limekiln

CONSIDÉRANT QUE les frais pour cet échantillonnage sont de 205 \$ par station;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil accepte d'ajouter ces stations d'échantillonnage à raison de 205 \$ par station.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 470 00 951

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

***RAPPORT DES ACTIVITÉS DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

2015-05-121

10.1 Creusage de fossés

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead prévoit le creusage de fossés sur certains de ses chemins municipaux selon les directives de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE la soumission doit être déposée au plus tard le 29 juin 2015 au bureau municipal situé au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, et ce pour 10 heures;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande des soumissions pour le creusage de fossés sur certains chemins de la municipalité tel qu'indiqué au devis.

QUE les soumissions cachetées soient reçues au bureau municipal du Canton de Stanstead au plus tard le 29 juin 2015, avant 10 h et que les soumissions

cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes à 10 h 05 de la même journée.

ADOPTÉE

2015-05-122

10.2 Peinturage de lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Stanstead prévoit le peinturage de lignes de rue sur certains de ses chemins municipaux selon les directives de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE la soumission doit être déposée au plus tard le 29 juin 2015 au bureau municipal situé au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, et ce pour 10 heures;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande des soumissions pour le peinturage de lignes de rue sur certains chemins de la municipalité tel qu'indiqué au devis.

QUE les soumissions cachetées soient reçues au bureau municipal du Canton de Stanstead au plus tard le 29 juin 2015, avant 10 h et que les soumissions cachetées reçues dans les délais prescrits seront ouvertes à 10 h 15 de la même journée.

ADOPTÉE

2015-05-123

10.3 Débroussaillage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour effectuer le débroussaillage de certains fossés et la coupe sur le bords des chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Entreprises Philippe Berthelette a été retenue pour procéder au débroussaillage de certains fossés de la municipalité ainsi que la coupe sur les bords des chemins de la municipalité à raison de;

- 90 \$ / l'heure pour le débroussaillage;
- 80 \$ / l'heure pour la coupe pouvant couper sur une largeur minimum de 4 pieds et pouvant déchiqeter les arbres de 2 pouces de diamètres ;
- Opérateur possédant un minimum de trois ans d'expérience

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Entreprises Philippe Berthelette répond aux exigences demandées au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil octroie le contrat pour le débroussaillage de certains fossés et la coupe sur le bord des chemins de la municipalité à la compagnie Les Entreprises Philippe Berthelette à raison des tarifs mentionnés ci-haut taxes en sus.

ADOPTÉE

poste budgétaire: prévu au budget

2015-05-124

10.4 Accotements des bords de chemins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour effectuer le nettoyage des accotements des bords de tous les chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavations H.F. Côté enr. a été retenue pour procéder nettoyage des accotements des bords de tous les chemins de la municipalité ;

Les prix sont les suivants:

- 85 \$ / l'heure pour la pelle SL Case 4 x 4 ;

- 80 \$ / l'heure pour l'utilisation d'un camion, le devis stipule l'utilisation de deux camions ;
- assurance responsabilité 2 000 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavations H.F. Côté enr. réponds aux exigences demandées au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil octroie le contrat pour les accotements des bords de chemins de la municipalité à la compagnie Excavations H.F. Côté enr. à raison des tarifs mentionnés ci-haut taxes en sus.

ADOPTÉE
poste budgétaire: prévu au budget

2015-05-125

10.5 Abat poussière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à l'UMQ de soumissionner en son nom pour la fourniture de chlorure de calcium liquide pour les chemins non asphaltés de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bourget a été retenue par l'UMQ pour l'achat de chlorure de calcium liquide au prix de 0,321 \$ / litre taxes en sus ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité commandera 200 000 litres de chlorure de calcium liquide;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil octroie le contrat à l'UMQ pour l'achat de 200 000 litres de chlorure de calcium au prix de 0,321 \$ / litre, taxes en sus.

ADOPTÉE
poste budgétaire: prévu au budget

2015-05-126

10.6 Annonce pour l'embauche d'un journalier aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au remplacement du poste de journalier aux travaux publics;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil entérine la décision prise par la directrice générale par intérim de placer les annonces pour pourvoir à ce poste.

ADOPTÉE

2015-05-127

10.7 Octroi du contrat de rechargement des chemins de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions, via le site SEA0 du gouvernement du Québec, pour effectuer le rechargement avec pierre concassée des routes non asphaltées de la municipalité, et ce à raison de 15 000 tonnes plus ou moins;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Couillard Construction Limitée a été retenue pour procéder au rechargement des routes non asphaltées de la municipalité à raison de 14,65 \$ de la tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Couillard Construction Limitée répond aux exigences demandées au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin***

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour le rechargement des routes non asphaltées à la compagnie Couillard Construction Limitée à raison de 14,65\$ de la tonne métrique, taxes en sus.

ADOPTÉE
poste budgétaire: prévu au budget

2015-05-128

10.8 Embauche du stagiaire Raphaël Lachance - 4 mai 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait effectué une demande auprès de l'Université de Sherbrooke pour embaucher un stagiaire pour effectuer différents travaux à la voirie pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu est monsieur Raphaël Lachance;

CONSIDÉRANT QUE la date d'embauche est le 4 mai 2015 pour se terminer le 14 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'offre salariale est de 17 \$ / l'heure à raison de 37,5 heures semaines;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil embauche monsieur Lachance aux conditions mentionnées ci-haut et lui souhaite la bienvenue.

ADOPTÉE
poste budgétaire: prévu au budget

2015-05-129

10.9 Éclairage public - DEL - Les Éclairages CM3

CONSIDÉRANT QUE cette firme (Les Éclairages CM3) ne répond pas aux exigences pour compléter ce contrat dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE la résolution avait été octroyée en août 2014 et qu'à date le travail n'avait pas été effectué;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim avec la mairesse et monsieur Pierre Plante ont rencontré monsieur Bolduc et ont mis terme à son contrat le 23 avril dernier;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil entérine la décision prise par la directrice générale de mettre terme ce contrat et la lettre du 29 avril 2015 sera joint au procès verbal pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de s'assurer que la subvention d'Hydro Québec qui nous appartient soit transférée à la municipalité.

ADOPTÉE

2015-05-130

10.10 Éclairage public - DEL - contrat Duromec

CONSIDÉRANT QUE la firme Duromec nous a soumis un prix pour la fourniture de luminaires DEL ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de :

- 14 luminaires DuroFlex 60W/4000k LED Cobra Head Retro Fit 230 \$ / chacune, taxes en sus
- 68 luminaires DuroFlex 40W/4000k LED Cobra Head Retro Fit 198 \$ / chacune, taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE la livraison de quarante-huit luminaires a été réalisé auprès de la firme Service d'entretien de lumières de rue CR et que l'installation de ces luminaires se fera pendant la semaine du 11 mai et que les autres seront toutes installées avant la fin du mois de mai;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Duromec au prix mentionné ci-haut taxes en sus.

ADOPTÉE
poste budgétaire: surplus

2015-05-131

10.11 Éclairage - installation - service d'entretien de lumières de rues C.R.

CONSIDÉRANT QUE la firme Service d'entretien de lumières de rues C.R. nous fait la proposition suivante pour l'installation des luminaires au DEL:

- Rétrofit 40 \$ / chacun, taxes en sus
- Photocells 6,95 \$ chacun, taxes en sus
- Portes fusibles (où nécessaire) 8,95 \$ / chacun taxes en sus;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Service d'entretien de lumières de rues C.R. au montant mentionné ci-haut, taxes en sus.

ADOPTÉE
poste budgétaire: surplus

2015-05-132

10.12 Heures supplémentaires - Pierre-Luc Doyon

CONSIDÉRANT QUE monsieur Doyon avait accumulé, en 2014, 103 heures supplémentaires et que depuis ce temps il a accumulé 39 heures et trois quart;

CONSIDÉRANT QUE ces heures supplémentaires nous pourra jamais être repris;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise le paiement de ces heures supplémentaires à raison de 103 heures à 19 \$ / l'heure et 39,75 heures à 20,50 \$ / l'heure.

QUE ce paiement sera effectué sur une période de quatorze semaines.

ADOPTÉE

2015-05-133

10.13 APSAM cours pour monsieur Pierre-Luc Doyon

CONSIDÉRANT QUE l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur "affaires municipales" (APSAM) offre un cours en santé et sécurité du travail reliée aux espaces clos;

CONSIDÉRANT QUE les frais sont de l'ordre de 213,68 \$ par participant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire former deux employés soit messieurs Pierre Luc Doyon et Sonny Paquette les 27 et 28 mai 2015 à St-Herméligilde ;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la participation des employés mentionnés ci-haut et le paiement de 213,68 \$ / participant, taxes en sus et les frais de représentation seront remboursés sur présentation de factures.

2015-05-134

10.14 Désignation de monsieur Pierre-Luc Doyon - responsable du barrage du Lac Lovering

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du barrage du lac Lovering;

ATTENDU QU'un ensemble de responsabilités et d'obligations incombent à tout propriétaire d'un barrage sur le territoire du Québec;

ATTENDU QU'en cas de force majeure, la sécurité des biens et des personnes à proximité et en aval du barrage est primordiale;

***Il est proposé par le Conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le Conseiller George C. Atkin
Il est résolu***

QUE monsieur Pierre-Luc Doyon soit désigné comme responsable municipal du barrage du lac Lovering.

ADOPTÉE

2015-05-135

10.15 Appel d'offres - SEA0 - pont chemin René

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué certains réparations et remplacements pour le pont du chemin René en 2014;

ATTENDU QUE pour l'année 2015, nous devons effectuer la construction finale du pont du chemin René;

ATTENDU QUE pour ce faire, nous devons aller en appel d'offres sur le site SEA0 du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE nous recevrons, de notre firme d'ingénieurs, l'appel d'offres que nous devons expédier au site SEA0;

***Il est proposé par le Conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la Conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à procéder à l'appel d'offres auprès de SEA0, que les appels d'offres pourront être ouverts publiquement le 26 juin 2015 à 11 h.

ADOPTÉE

2015-05-136

10.16 Formation de sécurité

ATTENDU QUE le nouvel employé doit suivre une formation de sécurité intitulée : Travaux publics et de construction qui se tiendront à Stanstead le 3 et 4 juin et les 10 et 11 juin 2015 ;

ATTENDU QUE ce cours est obligatoire;

ATTENDU QUE le coût est de 363 \$ taxes en sus;

***Il est proposé par la Conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le Conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la participation de monsieur Sonny Paquette à cette formation et autorise le paiement de 363 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

11.1 Dépôt des états comparatifs

Tel que prévu par la loi du Code Municipal du Québec à l'article 176.4, au cours de chaque semestre, le secrétaire-trésorier dépose, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs.

- Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposent alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.
- Les états comparatifs du premier semestre doivent être déposés au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai.

2015-05-137

11.2 Approbation des comptes payés et à payer

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Christian Laporte

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de mars et avril 2015, et autorise la directrice générale et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 77 027,54 \$ payé au mois d'avril

Total des comptes à payer: 55 155,23 \$ à payer en mai

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de mars et avril, à savoir:

Salaires des employés	30 280,29 \$
Salaires des élus	4 477,36 \$
Membres CCU mars	78,32 \$
Membres CCE mars	78,32 \$
Pompiers	1 631,72 \$
Formation (pompier)	1 073,29 \$

ADOPTÉE

11.3 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale par intérim 2 687,28 \$
- Rapport de l'inspecteur des infrastructures 598,18 \$
- Rapport du chef pompier 42,00 \$

2015-05-138

11.4 Bulletin municipal

ATTENDU QUE les frais pour l'impression du bulletin municipal sont de l'ordre de 599,81 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE les frais pour l'impression du feuillet à insérer au bulletin municipal sont de l'ordre de 240,80 \$ taxes en sus;

Il est proposé par le conseiller Christian Laporte

Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil autorise la dépense et la facture de la firme Impressions GB au montant cité ci-haut, taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 130 00 670

2015-05-139

11.5 Congrès FQM - 24 au 26 septembre 2015

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération québécoise des Municipalités se tiendra les 24 au 26 septembre prochain;

ATTENDU QUE les membres du conseil suivants ont démontré leur intérêt à participer à ce congrès:

- madame la mairesse - Francine Caron Markwell
- monsieur le conseiller - Christian Laporte
- monsieur le conseiller - Pierre Martineau

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de l'ordre 695 \$ taxes en sus / par participant;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Et résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise l'inscription au congrès 2015 de trois participants de la municipalité du Canton de Stanstead et les frais de représentation seront remboursés sur présentation de factures.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 110 00 340

2015-05-140

11.6 Congrès ADMQ

ATTENDU QUE le congrès de l'association des Directeurs Municipaux du Québec se tiendra les 17 au 19 juin prochain;

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim a démontré son intérêt à participer à ce congrès;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de l'ordre 488 \$ taxes en sus ;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Et résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise l'inscription au congrès 2015 de la directrice générale par intérim et les frais de représentation seront remboursés sur présentation de factures.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 130 00 340

2015-05-141

11.7 Cours Dominic Gauthier et Brian Wharry

ATTENDU QUE la municipalité a signé un protocole d'entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide;

ATTENDU QUE le CSSSM organisait une formation attirée aux inspecteurs municipaux et aux directeurs des services de sécurité, incendie;

ATTENDU QUE cette formation se tenait les 22 avril de 13 h 30 à 16 h et 28 avril de 9 h à 11 h 30;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Et résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise la participation de messieurs Dominic Gauthier et Brian Wharry à cette formation qui s'est tenue à Espace Culturel de Magog, 90, rue Saint-David.

QUE le coût pour la participation à ce cours est gratuit.

QUE les frais de représentation seront remboursés sur présentation de factures.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 220 00 340
02 610 00 340

2015-05-142

11.8 Raymond Chabot Grant Thornton

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton invite la directrice générale par intérim à un déjeuner d'information qui se tiendra le mercredi 13 mai prochain de 8 h 30 à 10 h;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Et résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise la directrice générale par intérim de participer à ce déjeuner et les frais de représentation seront remboursés sur présentation de factures.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 130 00 340

2015-05-143

11.9 Comité de sélection - employés d'infrastructure

ATTENDU QUE la municipalité se doit de pourvoir le poste de journalier en infrastructure;

ATTENDU QUE le comité de sélection pour ce poste sera formé de:

- Francine Caron Markwell
- Charles Atkins
- Pierre Martineau
- Pierre Plante
- Monique Pépin

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Et résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise la formation de ce comité et autorise ce comité à procéder à l'embauche de cet employé et de faire rapport au conseil.

ADOPTÉE

2015-05-144

11.10 Embauche de monsieur Sonny Paquette - journalier département infrastructure

ATTENDU QUE le comité de sélection a retenu la candidature de monsieur Sonny Paquette ;

ATTENDU QUE le salaire offert est suivant l'échelle salariale et le manuel de l'employé du Canton de Stanstead;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Et résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil entérine la décision d'embaucher monsieur Sonny Paquette et lui souhaite la bienvenue.

ADOPTÉE

2015-05-145

11.11 Comité de sélection - employés environnement

ATTENDU QUE la municipalité se doit de remplacer son inspecteur en environnement ainsi que pourvoir le poste de stagiaire en environnement;

ATTENDU QUE le comité de sélection pour ces deux postes sera formé de:

- Francine Caron Markwell
- Christian Laporte
- Pierre Martineau
- Dominic Gauthier
- Monique Pépin

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Et résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise la formation de ce comité et autorise ce comité à procéder à l'embauche des ces employés et de faire rapport au conseil.

ADOPTÉE

2015-05-146

11.12 Destruction de documents

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs boîtes de documents à faire détruire;

ATTENDU QUE la compagnie Confidentiel Déchiquetage de documents nous a soumis, un prix de 59,95 \$ pour les frais de déplacement incluant les cinq (5) premières boîtes et par la suite le prix est de 4 \$ de la boîte;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper le conseiller
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Et résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement à la firme Confidentiel Déchiquetage de documents au montant mentionné ci-haut, taxes en sus.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 130 00 415

2015-05-147

11.13 Comité pour le bulletin municipal

ATTENDU QUE la municipalité désire se doter d'un comité pour l'élaboration du bulletin municipal;

ATTENDU QUE les personnes suivantes désirent être membres de ce comité:

- Francine Caron Markwell
- Christian Laporte
- Janet Cooper
- Nancy Vanasse

ATTENDU QUE l'on pourrait inclure dans le bulletin les éléments qui suivent:

- mot de la mairesse
- mot du chef pompier
- les bons coups
- section environnement
- section urbanisme
- section loisirs et culture
- section travaux publics
- autre

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Et résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise la formation de ce comité.

ADOPTÉE

2015-05-148

11.14 Formation des employés de la municipalité PG Solution

ATTENDU QUE la firme PG Solution nous offre la possibilité de former nos employés à mieux utiliser le système d'exploitation soit PG Megagest (utilisé par les employés de l'administration et la voirie) ou encore Accès cité (utilisé par nos inspecteurs);

ATTENDU QUE ces cours seraient plus axés aux attentes des employés ;

ATTENDU QUE les coûts d'achats pour cette banque de temps sont à raison de 2 000 \$ taxes en sus, cependant il bonifie de 10% l'offre, ce qui signifie que la banque de temps serait de 2 200 \$;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Et résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil autorise l'achat de cette banque de temps.

QUE le Conseil stipule que la formation des employés devra être approuvée par le comité d'administration pour approuver les diverses formations qui seront offertes.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 130 00 340
02 610 00 340
02 320 00 340
02 470 00 340

2015-05-149

11.15 MMQ - assurance de la municipalité

ATTENDU QUE la MMQ nous a demandé de procéder par résolution pour effectuer certains changements à notre contrat:

- Page 11 retirer un assuré additionnel (obtention d'une résolution);
- Page 12 ajouter le barrage du Lac Lovering à la section responsabilité civile générale;
- Page 14 ajouter les génératrices de la municipalité;
- Page 15 le Ford 2014.

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Et résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil demande à la MMQ de voir à apporter les modifications qui suivent:

- Retirer l'Association des amis de Fitch Bay et le comité de Loisir et les remplacer par Action communautaire du Canton de Stanstead;
- Ajouter le Barrage du Lac Lovering
- Les génératrices, la directrice générale par intérim vous a fourni une liste des spécifications qu'elle a entre les mains;
- Le Ford 2014 est utilisé strictement aux fins d'infrastructure et non pas pour les incendies-urgence.

ADOPTÉE

2015-05-150

11.16 La Mutuelle FQM - prévention en santé et sécurité au travail - votre mutuelle SST

ATTENDU QU'en 2013, la FQM renouvelait le mandat de gestion de la Mutuelle FQM prévention en santé et sécurité au travail avec l'entreprise MEDIAL Conseil Santé Sécurité Inc., la plus importante entreprise québécoise privée de services-conseils en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la FQM vise à inciter ses membres à appliquer des mesures concrètes pour améliorer la santé et la sécurité des travailleurs, favoriser la prévention des lésions professionnelles, la réadaptation ainsi que le retour à l'emploi;

ATTENDU QU'en plus de profiter d'une cotisation CSST réduite, les membres ont ainsi accès à une gamme complète de services permettant d'assurer la gestion de la santé et la sécurité du travail au sein de leur municipalité, et ce dans le respect des obligations imposées par les nombreuses lois et règlements en la matière;

ATTENDU QUE les services offerts nous permettent, notamment:

- de favoriser un meilleur de travail sécuritaire à l'aide des services d'un préventionniste rédigeant notre programme de prévention tout en bénéficiant du partage des solutions déployées dans plus de 260 municipalités déjà membres;
- d'assurer une saine gestion des réclamations CSST (incluant les cas antérieurs);
- d'accéder à des services d'experts médicaux et juridiques, de favoriser le maintien du lien d'emploi et la rétention de la main-d'œuvre;

- d'accéder à des formations en ligne sans frais via le site internet lecampus.com;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Et résolu à l'unanimité***

QUE le Conseil en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2015 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 130 00 340

2015-05-151

11.17 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2015

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule **du 4 au 10 mai** et que le slogan « *Prenez une pause, dégagez votre esprit* » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement ;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <acsm.qc.ca>;
- organisant une « pause » collective;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Et résolu à l'unanimité***

QUE, Francine Caron Markwell, mairesse du Canton de Stanstead proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité du Canton de Stanstead et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

ADOPTÉE

2015-05-152

11.18 Marge de crédit

ATTENDU QUE la municipalité en 2014, avait procédé au rachat de la marge de crédit de 30 073,26 \$ et ce pour économiser les frais d'intérêt aux citoyens du secteur de Fitch Bay pour des travaux effectués à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE le comptable a mentionné que cette pratique n'est pas permise en 2014 mais le sera probablement en 2015;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Contre la proposition le conseiller Pierre Martineau***

Et résolu majoritairement

QUE le conseil autorise l'ouverture d'une marge de crédit de 30 073,26 \$ auprès de la Banque Nationale du Canada au taux mentionné de 2,85 % annuel.

ADOPTÉE

2015-05-153

11.19 Convention avec la MRC de Memphrémagog - vente pour taxes

ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir à la MRC de Memphrémagog deux immeubles pour la vente pour taxes;

ATTENDU QUE ces deux résidents n'ont pu être rejoints, car nous n'avons pas une bonne adresse;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Et résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la signature d'une convention avec la MRC Memphrémagog pour ce qui suit:

- La corporation municipale du Canton de Stanstead s'engage à indemniser la MRC de Memphrémagog et ses officiers de toute conséquence pécuniaire, envers quiconque, pouvant résulter de la nullité d'une vente pour taxes en raison de l'inobservance des articles 1028 et 1041 du *Code municipal*.
- La corporation municipale du Canton de Stanstead s'engage à indemniser entièrement la MRC de Memphrémagog et ses officiers pour tous les frais judiciaires ou extrajudiciaires, dépenses, intérêts au fur et à mesure qu'ils pourront être encourus par la MRC de Memphrémagog ou ses officiers.
- En cas de procédures judiciaires, la corporation municipale du Canton de Stanstead s'engage à acquitter tous frais judiciaires ou extrajudiciaires, honoraires d'avocats, dépenses, intérêts au fur et à mesure qu'ils pourront être encourus par la MRC de Memphrémagog ou ses officiers aux fins d'assumer la défense de ces derniers.

QUE la mairesse et la directrice générale par intérim sont autorisées à signer ledit document.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

2015-05-154

12.1 Appel d'offres - validation des données inscrites aux SOMAE et la production du rapport annuel ainsi que la réalisation des tâches supplémentaires découlant de l'application du RAMAEU pour les secteurs Fitch Bay et Georgeville

ATTENDU QU'en réaction aux récentes prescriptions imposées par le Règlement sur les Ouvrages Municipaux d'assainissement des Eaux Usées (ROMAEU) mis de l'avant par le MDDELCC au Québec, les tâches suivant doivent être effectuées;

- Donner le mandat à l'agent valideur d'effectuer une supervision finale des données enregistrées au système de Suivi des Ouvrages Municipaux d'assainissement des Eaux. Cette validation finale établira la performance et la conformité des installations de surverse et de traitement des eaux usées de notre municipalité, en regard à ce que prescrit le Règlement des Ouvrages Municipaux d'Assainissement des Eaux Usées;
- De plus, et selon les exigences de l'article 13 du nouveau ROMAEU, avant le 1^{er} avril de l'année subséquente (exceptionnellement 1^{er} juin 2015 pour l'année 2014), le mandat inclura la production d'un rapport annuel des installations, qui devra être transmis au Ministère (MDDELCC);

ATTENDU QU'en 2014, aucune validation des données SOMAE n'aura été effectuée par le personnel du MAMOT. Le MDDELCC a récemment effectué le délégué de cette tâche **aux municipalités**. Il y a donc une mise à jour de la validation des données 2014 qui devient nécessaire.

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Et résolu à l'unanimité***

QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de demander à des firmes de soumettre une soumission clé en main indiquant un prix pour chaque station, soit Fitch Bay et Georgeville, un montant total pour chaque station.

ADOPTÉE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie est déposé aux membres du conseil.

2015-05-155

13.2 Approbation d'achat d'équipements

ATTENDU QUE le chef pompier a soumis les prix suivants pour l'achat d'équipements;

- Compagnie Arsenal
 - 8 - 1 3/4 50 pieds de tuyau d'incendie Mercedes MTF 1 200 \$
 - 18 - 2 1/2 50 pieds tuyau d'incendie Mercedes MTF 3 680 \$
- Compagnie CSE
 - 2 gaffes de 8 pieds 250 \$
 - 2 "pac tool mounting kit" K505 200 \$
 - 1 adaptateur storz de 4 " (femelle) S37S44 120 \$
 - 1 adaptateur de 2,5" (masculin) storz 110 \$
 - 1 adaptateur de 2,5 4 " (femelle) storz 110 \$

Il est proposé par la conseillère Janet Cooper

Appuyé par le conseiller George C. Atkin

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le chef pompier à procéder à l'achat de ces pièces d'équipements au montant total de 5 670 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

poste de dépenses: budget triennal

2015-05-156

13.3 Nouveau pompier - Ester Bouchard

ATTENDU QUE le chef pompier a recruté madame Ester Bouchard à titre de pompier au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE cette dernière rencontre les exigences du poste;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Appuyé par le conseiller George C. Atkin

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise monsieur Brian Wharry d'embaucher madame Ester Bouchard à titre de pompier au sein de la municipalité.

QUE le salaire sera revu avec la directrice générale par intérim.

QUE le conseil souhaite la bienvenue à madame Ester Bouchard.

ADOPTÉE

2015-05-157

13.4 Bell Mobilité

ATTENDU QUE les communications avec le chef pompier doivent être améliorées;

ATTENDU QUE nous avons reçu de la firme Solutia un prix pour l'achat d'un téléphone cellulaire pour l'utilisation de notre chef pompier;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Appuyé par le conseiller Dany Brodeur

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat et l'utilisation de ce téléphone au prix de 99,95 \$ pour le téléphone avec un étui au montant de 42,46 \$ taxes en sus plus les frais mensuels associés.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 220 00 331

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 Circuit patrimonial et aménagement du Parc Thayer

2015-05-158

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'une personne ressource pour effectuer le travail qui suit:

➤ **PHASE 1 - PARC THAYER Circuit Patrimonial**

- Conception en 2D et 3D, d'un agrandissement d'environ 6 pieds par 15 pieds et modification du bâtiment existant avec le style du bureau municipal et lui donner l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite;

➤ **PHASE 1 - PARC THAYER Aménagement**

- Faire le plan 2D d'aménagement partiel du terrain pour les accès entre les stationnements, la rue et le bâtiment de service.
- Conception en 2D et 3D d'un abri de 20 pieds par 30 pieds avec toit de tôle et dalle de béton au sol;

➤ **PHASE 2 - AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE GEORGEVILLE**

- Conception en 2D et 3D d'une affiche avec babillard d'environ 7 pieds de large, avec toit en tôle et compartiments pour les brochures;
- Conception en 2D et 3D, d'une cabane pour la toilette à compost avec le style du bureau municipal;
- Conception d'un plan 2D d'aménagement du stationnement avec l'aire de repos du stationnement de Georgeville.

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la signature du contrat avec la firme Elaine Couture au montant de 3 675 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE
poste de dépenses: budget triennal

2015-05-159

14.2 Festival des arts (16 juillet au 27 juillet 2015)

ATTENDU QUE le Festival des Arts se tiendra du 16 au 27 juillet 2015;

ATTENDU QUE ce festival se tient depuis plusieurs années entre autres au bureau municipal;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'utilisation de la salle municipale du 16 au 27 juillet prochain pour ce festival.

QUE le conseil mentionne qu'il n'y a aucun frais associé pour l'utilisation de la salle municipale.

ADOPTÉE

2015-05-160

14.3 Tai-chi

ATTENDU QUE des citoyens ont demandé l'utilisation de la salle pour le Tai-chi pendant les mois de mai et juin, le jeudi soir de 18 h à 19 h 30 et pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre de 9 h à 11 h les vendredis;

ATTENDU QUE nous devons fournir une clé et un code pour l'utilisation de la salle pendant les mois de mai et juin;

Il est proposé par le conseiller George C. Atkin

Appuyé par le conseiller Dany Brodeur

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'utilisation de la salle municipale pour le Tai-chi aux dates stipulées ci-haut et que la politique de location de salle sera signée par les deux parties.

ADOPTÉE

2015-05-161

14.4 Suzanne Gallagher

ATTENDU QUE le Carrefour d'information pour aînés demande l'utilisation de la salle du conseil à compter du 20 mai prochain;

ATTENDU QUE ce service est axé pour les aînés;

Il est proposé par le conseiller George C. Atkin

Appuyé par le conseiller Dany Brodeur

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'utilisation de la salle municipale au Carrefour d'information pour aînés le troisième mercredi de chaque mois.

QUE le conseil mentionne qu'il n'y a aucun frais associé pour l'utilisation de la salle municipale.

ADOPTÉE

2015-05-162

14.5 3e Rendez-vous québécois du loisir rural

ATTENDU QUE le 3e Rendez-vous québécois du loisir rural aura lieu les 7 et 8 mai prochain à Contrecoeur;

ATTENDU QUE le loisir est un outil essentiel pour soutenir le développement social, économique et culturel dans les communautés locales, cependant, les petites municipalités et les communautés rurales ont un grand défi pour développer des offres de services en loisir;

ATTENDU QUE le thème principal portera sur la présentation de cinq modèles de coopération: la Régie intermunicipale, scolaire, la ville unique pourvoyeur de services, les ententes à la pièce, le comité de coordination d'une offre intégrée sur un territoire et le service de loisir MRC;

ATTENDU QUE les frais pour les deux jours de cours sont de l'ordre de 105 \$, taxes en sus, aucune annulation ne sera acceptée après la date limite d'inscription le 10 avril 2015;

Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur

Appuyé par la conseillère Janet Cooper

Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la participation de madame Hélène Hamel à ce rendez-vous et que les frais de représentation seront payés sur présentation de factures.

ADOPTÉE

poste de dépenses: 02 701 50 340

2015-05-163

14.6 Rencontre des bénévoles

ATTENDU QUE le conseil désire souligner et remercier les bénévoles qui œuvrent sur le territoire du Canton de Stanstead;

ATTENDU QUE le conseil tiendra une fête de remerciement le 15 mai prochain et demande à madame Hélène Hamel de voir à organiser cet évènement ;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise une dépense de 1 000 \$ taxes incluses pour organiser cet évènement.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 110 00 493

2015-05-164

14.7 Fête Nationale (le 23 juin 2015)

ATTENDU QUE le comité pour la Fête Nationale s'organise pour tenir cette fête le 23 juin prochain;

ATTENDU QUE madame Hélène Hamel travaille avec le comité et le comité demande que la municipalité paye des factures jusqu'à concurrence de 5 000 \$ taxes incluses et ACCS paieront la différence des frais ;

ATTENDU QU'un rapport sera remis au conseil après la tenue de cette fête;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 5 000 \$ taxes incluses pour cette fête.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 -701-20-996

2015-05-165

14.8 Appel d'offres - démolition ancienne école la Fourmilère

ATTENDU QUE le conseil désire obtenir des soumissions pour la démolition de l'école du village situé à Fitch Bay;

ATTENDU QUE le conseil demande à la directrice générale par intérim de communiquer avec deux firmes d'ingénieries pour l'élaboration d'un devis pour cette démolition;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim à demandé une soumission pour l'élaboration d'un devis pour la démolition pour l'ancienne école et de faire rapport au comité d'administration.

ADOPTÉE
poste de dépenses: surplus

2015-05-166

14.9 Compost

ATTENDU QUE la Régie des déchets de Coaticook nous offre du compost pour les citoyens du Canton de Stanstead;

ATTENDU QUE la compagnie Excavation Marcel Noël nous a soumis un prix de 78,90 \$ / l'heure (maximum 5 heures) ;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise la dépense pour le transport du compost, un camion au parc Forand et un camion au stationnement municipal à Georgeville.

ADOPTÉE

2015-05-167

14.10 Relais du lac Memphrémagog

ATTENDU QUE le Relais du lac Memphrémagog prépare sa 8e édition qui se tiendra le 27 septembre prochain;

ATTENDU QUE le trajet dans notre municipalité est le suivant:

- Route 247 du chemin Griffin, Ogden au Chemin Narrows
- Tourner à gauche sur le chemin Ridgewood
- Du chemin Ridgewood et Arrowhead au chemin Merrill
- Route 247, chemin Channel au Magasin général
- Route 247, chemin de Georgeville et chemin Gendron
- Merry Sud à Magog

***Il est proposé par le Conseiller George C. Atkin
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise le passage du Relais du lac Memphrémagog sur notre territoire pourvu qu'il reçoive la permission du ministère des Transports.

ADOPTÉE

2015-05-168

14.11 Projet MADA

ATTENDU QUE le Canton de Stanstead est en démarche de devenir une municipalité amie des aînés (MADA) qui désire :

- mettre un frein à l'âgisme;
- adapter ses politiques, ses services et ses structures;
- agir de façon globale et intégrée;
- favoriser la participation des aînés;
- s'appuyer sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté.

ATTENDU QUE dans une MADA, il se développe une culture d'inclusion sociale des aînés. Les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux sont conçus pour soutenir les aînés et les aider à vieillir en restant actifs.

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par le Conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil du Canton de Stanstead autorise la présentation du projet et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet, soit les phases qui suivent:

- **PHASE 1 - PARC THAYER**
- **PHASE 2 - AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE GEORGEVILLE**

ADOPTÉE

15. VARIA

2015-05-169

15.1 Microtec

ATTENDU QUE la firme Microtec nous a soumis deux soumissions pour retirer les téléphones des deux casernes de la municipalité, soit à Fitch Bay et à Georgeville;

ATTENDU QUE le prix soumis est de 487,77 \$ / par caserne pour l'installation d'équipement pour protéger nos casernes.

***Il est proposé par la Conseillère Janet Cooper
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le conseil autorise l'achat pour l'équipement de la firme Microtec au montant soumis de 487,77 \$ taxes en sus.

QUE les frais mensuels sont de l'ordre de 52 \$ pour chaque installation.

ADOPTÉE
poste de dépenses: 02 220 00

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Boucher demande s'il serait possible d'avoir des enseignes qui indiqueraient les probabilités de feux aux entrées du territoire de la municipalité.

M. Brian Haney demande des éclaircissements sur les feux à ciel ouvert.

Mme Roberge demande s'il serait possible de voir les dépenses de secteur loisirs et culture et mentionne qu'il y aura une rencontre le 23 mai prochain concernant la politique des aînés.

Il y a eu une question concernant la construction du pont du chemin René, comment les citoyens se rendront chez eux si le chemin est fermé.

2015-05-170

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 21 h 20.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Monique Pépin
Directrice générale
et secrétaire-trésorière par
intérim